

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – BILLETTERIE DES SPARTIATES DE MARSEILLE

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent la vente de billets, abonnements et prestations associées proposés par les Spartiates de Marseille via leur billetterie officielle, en ligne ou sur place.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 – Identification du vendeur

Spartiates de Marseille

Raison sociale : SAS MARSEILLE HOCKEY CLUB

Adresse du siège social : 12 boulevard fernand bonnefoy, 13010 Marseille

SIRET : 83254153600013

Adresse e-mail : contact@marseillehockeyclub.com

Numéro de téléphone : 07 49 67 48 99

Article 3 – Billets et abonnements

Les billets vendus donnent accès à l'événement indiqué sur le titre d'accès, sous réserve du respect du règlement intérieur de la patinoire et des consignes de sécurité.

Les abonnements sont valables uniquement pour la saison sportive indiquée lors de l'achat et ne peuvent être utilisés que par leur titulaire, sauf mention contraire.

Article 4 – Prix

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC).

Les Spartiates de Marseille se réservent le droit de modifier les tarifs à tout moment. Les billets sont facturés sur la base du tarif en vigueur au moment de la commande.

Article 5 – Commande

La commande est définitive après validation du paiement.

L'acheteur est responsable de la vérification des informations saisies lors de la commande.

Les Spartiates de Marseille ne pourront être tenus responsables des erreurs commises par l'acheteur lors de l'achat.

Article 6 – Paiement

Le paiement s'effectue par les moyens proposés sur la billetterie officielle.

La commande n'est validée qu'après confirmation du paiement par l'organisme bancaire concerné.

Article 7 – Livraison des billets

Les billets peuvent être délivrés sous format électronique (e-billet) ou sous tout autre format indiqué lors de l'achat.

L'acheteur doit vérifier la bonne réception de ses billets et les conserver jusqu'à la fin de l'événement.

Chaque billet dispose d'un code unique contrôlé à l'entrée.

Article 8 – Contrôle d'accès

Toute personne se présentant à l'entrée doit être munie d'un billet valide.

Les Spartiates de Marseille se réservent le droit de demander un justificatif d'identité ainsi qu'un justificatif de tarif réduit le cas échéant.

L'accès pourra être refusé en cas de :

- billet illisible, falsifié ou déjà utilisé ;
- non-respect des règles de sécurité ;
- comportement susceptible de perturber le bon déroulement de l'événement.

Article 9 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, les billets donnant accès à des activités de loisirs fournies à une date ou selon une périodicité déterminée ne bénéficient pas du droit de rétractation.

Toute commande est donc ferme et définitive après validation du paiement.

Article 10 – Annulation, report ou modification d'un événement

En cas d'annulation d'une rencontre du fait de l'organisateur, les modalités de remboursement ou d'avoir seront communiquées aux acheteurs.

En cas de report de la rencontre, le billet reste valable pour la nouvelle date.

Article 10 bis – Absence de remboursement à l'initiative de l'acheteur

Sauf disposition légale contraire ou annulation de l'événement du fait de l'organisateur, aucun remboursement, échange, avoir ou report ne sera accordé lorsque l'acheteur :

- s'est trompé lors de sa commande (date, catégorie de place, tarif, quantité de billets, etc.) ;
- ne peut finalement pas assister à l'événement pour quelque raison que ce soit ;
- arrive en retard ou se voit refuser l'accès en raison du non-respect des présentes Conditions Générales de Vente ou des règles de sécurité applicables ;
- perd, oublie ou détériore son billet.

L'acheteur est seul responsable des informations saisies lors de sa commande et de sa disponibilité pour assister à l'événement concerné.

Toute commande validée est ferme et définitive.

Article 11 – Perte, vol ou utilisation frauduleuse

Les billets perdus, volés ou détruits ne pourront donner lieu à remboursement.

Toute reproduction ou revente non autorisée d'un billet est interdite et peut entraîner l'annulation du titre d'accès sans indemnisation.

Article 12 – Comportement des spectateurs

Les spectateurs s'engagent à respecter les règles de sécurité, le règlement intérieur de l'enceinte sportive ainsi que les consignes du personnel.

Toute personne adoptant un comportement violent, injurieux, discriminatoire ou dangereux pourra être exclue sans remboursement.

Article 13 – Force majeure

Les Spartiates de Marseille ne pourront être tenus responsables en cas d'impossibilité d'exécuter leurs obligations résultant d'un événement de force majeure au sens de la législation française.

Article 14 – Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées lors de la commande sont traitées conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les informations collectées sont utilisées pour la gestion des commandes, la relation client et, avec l'accord du client, l'envoi d'informations commerciales.

L'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition concernant ses données personnelles.

Article 15 – Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'adresse e-mail du service billetterie dans un délai raisonnable suivant l'événement concerné.

Article 16 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux déterminés par les dispositions légales en vigueur.